

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 02 Juillet 2025

Délibération n°2025-MAIRIE-025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois de juillet à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,
Absents excusés : DURET Laëtitia,
Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, PRATLONG Maxime, RAMON Guillaume, VAGNEUX Virginie

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : ACQUISITION DE PLEIN DROIT DE BIEN VACANT ET SANS MAITRE COMPTE T00007 – TICHET Marie Jeanne

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 9

Convocation le :
24/06/2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L1123-1 1° et L1123-2,
VU le Code Civil, et notamment les articles 713 et 1369,
VU la loi n°2004/809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,
VU la loi n°2022-217 du 17 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître et notamment leurs modalités d'attribution à la commune.
Il expose que d'après la matrice cadastrale, les parcelles ci-dessous :

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie	Nature cadastrale
A9	RESERVE MONTPEZAT DE	8 190 m²	Taillis simples
A12	LE LIN	3 540 m²	Taillis simples
C534	LES CABANES	2 870 m²	Landes
C782	LA FRAISSONNETTE	900 m²	Taillis simples
C810	MASSAGUES	2 820 m²	Landes
C811	MASSAGUES	2 760 m²	Taillis simples
C826	ESCABAUT	1 170 m²	Landes
C855	ESCABAUT	700 m²	Taillis simples

Appartiendraient à Madame TICHET Marie Jeanne née le 20 juin 1895 à MONTPEZAT (30)
CONSIDERANT qu'après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière de NIMES (30), aucun autre titulaire de droits réels immobiliers n'a pu être identifié.

CONSIDERANT qu'après recherches auprès de l'état-civil, il a pu être mis en évidence une naissance de Madame TICHET Marie Jeanne Marie le 20 juin 1895 à MONTPEZAT (30) ainsi qu'un décès survenu le 21 décembre 1989 à NIMES (30) soit depuis plus de trente ans.

CONSIDERANT que la Commune n'a pas eu connaissance qu'un éventuel successible ait pris la qualité d'héritier de Madame TICHET Marie Jeanne.

Ces biens immobiliers reviennent de plein droit à la commune de MONTPEZAT (30) à titre gratuit.

Conformément à l'article L.2222-20 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, Monsieur le Maire rappelle qu'une action du propriétaire ou ses ayants droit en demande de restitution du bien n'est pas ouverte dans le cas d'une acquisition dite de plein droit par la commune d'un bien sans maître dont la succession a été ouverte depuis plus de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EXERCE ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

le Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le 04/07/2025

Affiché le : 04/07/2025

Accuse de réception en préfecture

030-213001829-20250704-2025-MAIRIE-025-AI

Date de télétransmission : 04/07/2025

Date de réception préfecture : 04/07/2025